

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SNCTA

LORS DU CT DO DU 16 OCTOBRE 2017

Lors de la grève Fonction publique du 10 octobre, les contrôleurs aériens du CRNA Sud-Ouest et du CRNA Ouest ont vu les niveaux d'astreintes de leurs centres augmenter de 50 %, unilatéralement, par simple décision du DSNA. Le SNCTA condamne fermement cette mesure qui constitue une restriction du droit de grève. Cette décision, contre-productive et incompréhensible opérationnellement, est aussi considérée par les contrôleurs concernés comme particulièrement vexatoire.

Contre-productive d'abord car cette décision laissera des traces. Elle tombe comme une douche froide sur le dialogue social local après un printemps d'agitation, de consultation puis d'acceptation.

Incompréhensible ensuite puisque cette décision a induit bien plus de délais que lors d'une grève à quatre secteurs d'astreintes. Le SNCTA n'avait cessé de le prédire, en avait averti plusieurs fois DO et DSNA et les services locaux n'avaient pu qu'acquiescer.

Vexatoire enfin pour les personnels de ces deux centres qui ont absorbé cet été, parfois dans des conditions météorologiques exécrables, des hausses de trafic extrêmement importantes en toute sécurité, et ce, après une mise en service délicate de EEE. Ne méritaient-ils pas mieux ?

Plus que jamais, après analyse des effets induits par cette grève, le SNCTA note, chiffres à l'appui, que la décision d'augmentation des astreintes est une erreur majeure. En conséquence, il exige un retour à quatre secteurs d'astreintes pour le CRNA Sud-Ouest et pour le CRNA Ouest.